

ASSURANCE VOYAGE GALAXY



L'assurance en plus facile.

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Galaxy » n°9000)



VOS GARANTIES

MULTIRISQUE



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS
GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU
APRES VOTRE VOYAGE ?**

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE
DURANT VOTRE SEJOUR ?**

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

APRIL International Voyage
Service Gestion Clients
TSA 10778 - 92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : indemnisation@aprilvoyage.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

Mutuaide Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **5136**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNULATION DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none">• Maladie, accident ou décès• Annulation en toutes causes justifiées• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination	<ul style="list-style-type: none">• 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement• <i>Aucune franchise</i>• <i>Franchise de 50 € / personne</i>
VOL MANQUE	
<ul style="list-style-type: none">• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec
RETARD AERIEN	
<ul style="list-style-type: none">• Retard > 4 heures	<ul style="list-style-type: none">• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
<ul style="list-style-type: none">• Vol, destruction totale ou partielle, perte<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise uniquement en cas de dommage aux valises</i>• Frais de reconstitution des documents d'identité• Retard de livraison des bagages > 12 heures	<ul style="list-style-type: none">• 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement• 50 € / valise• 150 € / personne• Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
<ul style="list-style-type: none">• Suite à un retour anticipé• Suite à un rapatriement médical	<ul style="list-style-type: none">• Prorata temporis• Valeur du voyage initial
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none">• Capital décès ou invalidité permanente	<ul style="list-style-type: none">• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER	
<ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels, matériels et immatériels<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• 1 000 000 € maximum / évènement• 75 € / sinistre
RETOUR IMPOSSIBLE	
<ul style="list-style-type: none">• Frais de prolongation de séjour<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)• 1 nuit
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
<ul style="list-style-type: none">• Transport / Rapatriement• Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants• Présence hospitalisation• Prolongation de séjour• Frais médicaux à l'étranger• Urgences dentaires<ul style="list-style-type: none">↳ <i>Franchise frais médicaux et urgences dentaires</i>• Rapatriement du corps• Frais funéraires	<ul style="list-style-type: none">• Frais réels• Billet retour + taxi• Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)• 80 € / jour (maximum 10 jours)• 150 000 € / personne• 160 € / personne• 30 € / personne / évènement• Frais réels• 2 500 € / personne
RETOUR ANTICIPE	
<ul style="list-style-type: none">• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel• En cas d'attentat survenant à destination• En cas de sinistre au domicile	<ul style="list-style-type: none">• Billet retour + taxi• Billet retour + taxi• Billet retour + taxi
ASSISTANCE VOYAGE	
<ul style="list-style-type: none">• Avance de la caution pénale• Prise en charge des honoraires d'avocat• Frais de recherche et de secours en mer et en montagne• Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers• Envoi de médicaments	<ul style="list-style-type: none">• 15 000 € / personne• 3 000 € / personne• 7 500 € / personne• 1 500 € / personne• Frais d'envoi

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567
(www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



L'assurance en plus facile.